

Présentation au 6^{ème} colloque annuel du réseau de soins du
mardi 28 novembre 2017



**La police :
une réponse
à l'urgence**

Sommaire

- Différences entre la police cantonale et la police municipale,
- Collaboration entre la police cantonale et divers partenaires lors d'interventions,
- Traitement des signalements effectués auprès de la police cantonale,
- Quels sont les numéros de téléphone pour atteindre la police cantonale ?
- Exemples de partenariats entre la police cantonale et diverses institutions publiques ou privées,
- Quelles sont les plus-values pour la police et ses divers partenaires de travailler en étroite collaboration ?

Différences entre la police cantonale et la police municipale



Ilotage



Uniforme bleu

Uniforme gris

Moyens de défense élargis

Moyens de défense limités

DSE (canton)

Ville ou commune

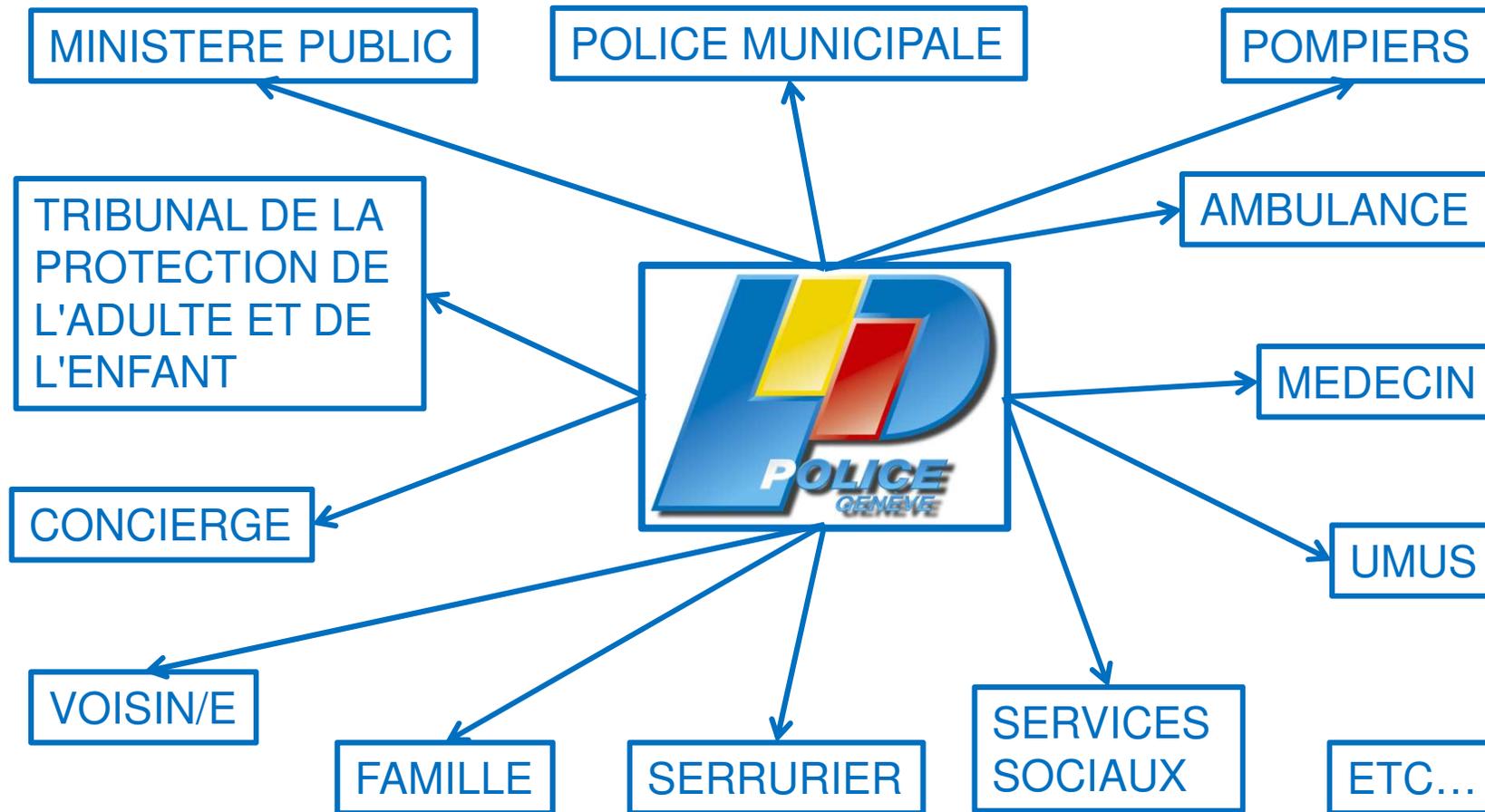
Compétences au niveau de l'ensemble du canton

Compétences au niveau d'un secteur ou d'une commune

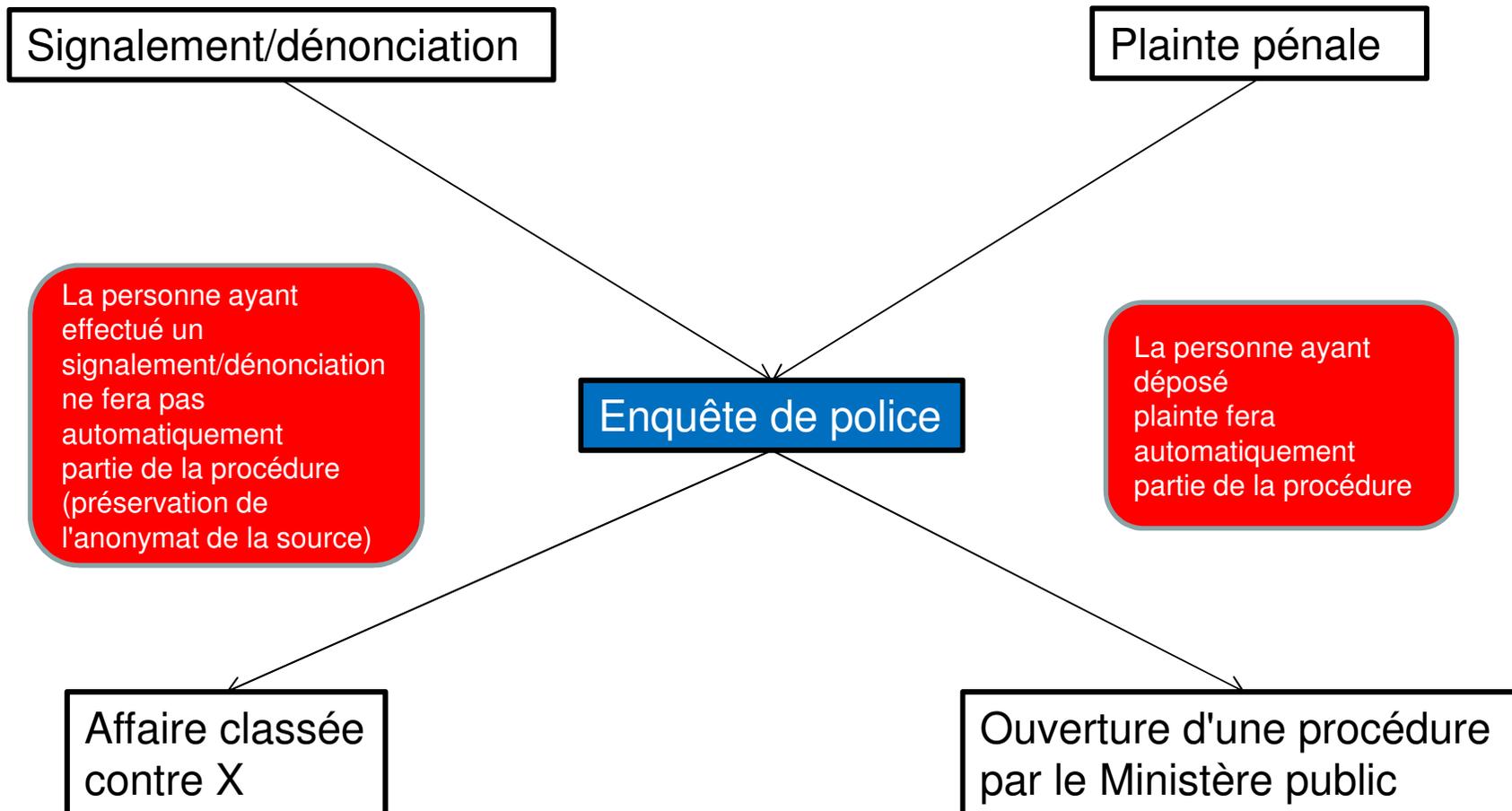
Compétences pénales

Compétences pénales limitées

Collaboration entre la police cantonale et divers partenaires (police municipale, pompiers, médecins, ambulanciers, etc.) lors d'interventions.



Comment la police traite-t-elle les signalements effectués par ses partenaires ?



La centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) de la police cantonale genevoise, quelques chiffres...



La police municipale de la Ville de Genève possède également une Centrale atteignable au 022 418.22.22

- Du dimanche au mercredi de 06.00 h. à 24.00 h.
- Du jeudi au samedi de 06.00 h. à 03.00 h.

Pour l'ensemble de l'**année 2016**, la CECAL a traité :

215'044 appels arrivant sur le 117 ou le 112 (soit 589/jour)

417'984 appels arrivant sur l'ensemble des lignes téléphoniques (soit 1'145/jour)

82'399 réquisitions (soit 225/jour).

Quels sont les numéros de la Centrale de la police genevoise.

**En cas
d'urgence**

117 ou 112

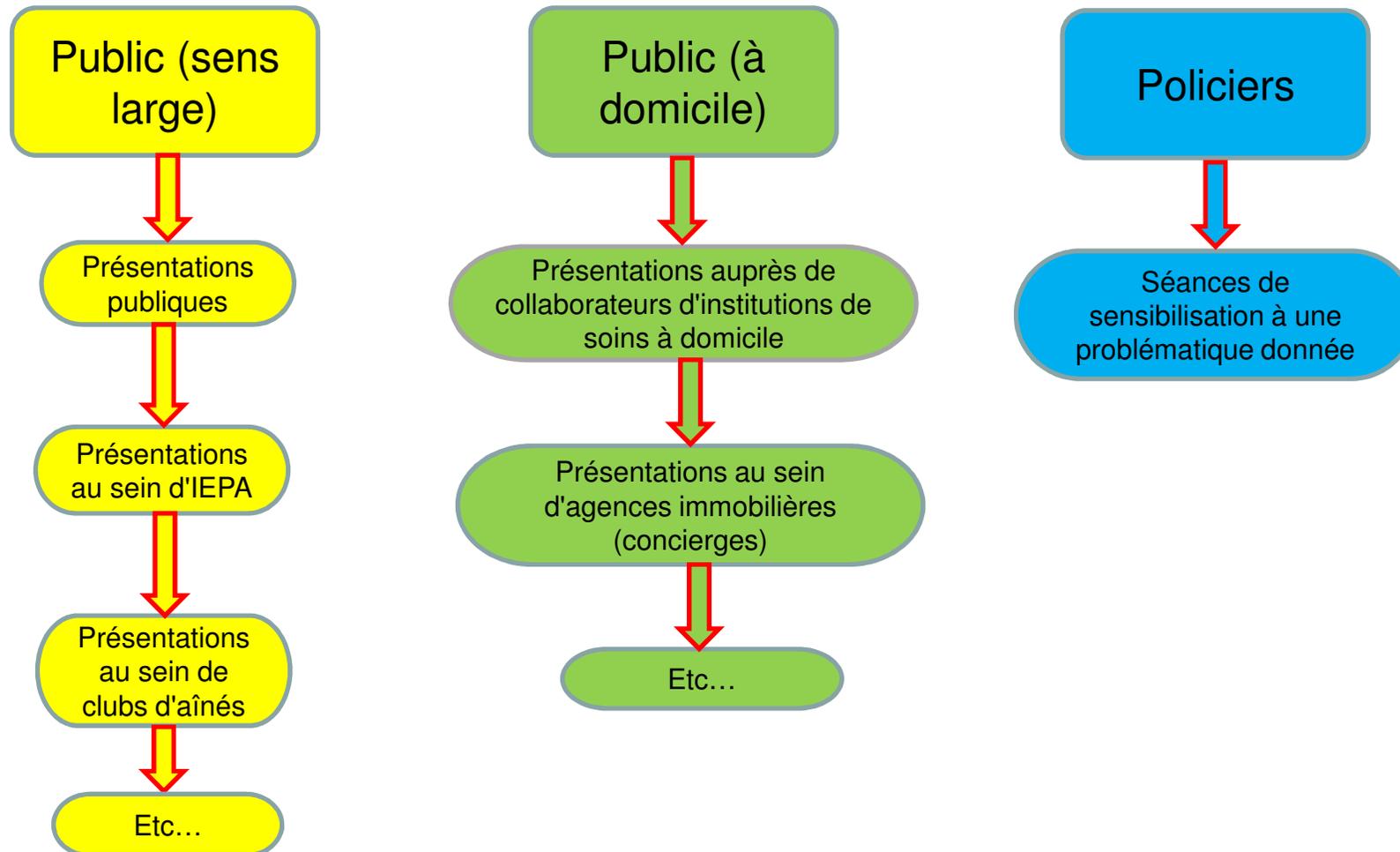
**Pour les
appels non
urgents**

022 427 81 11

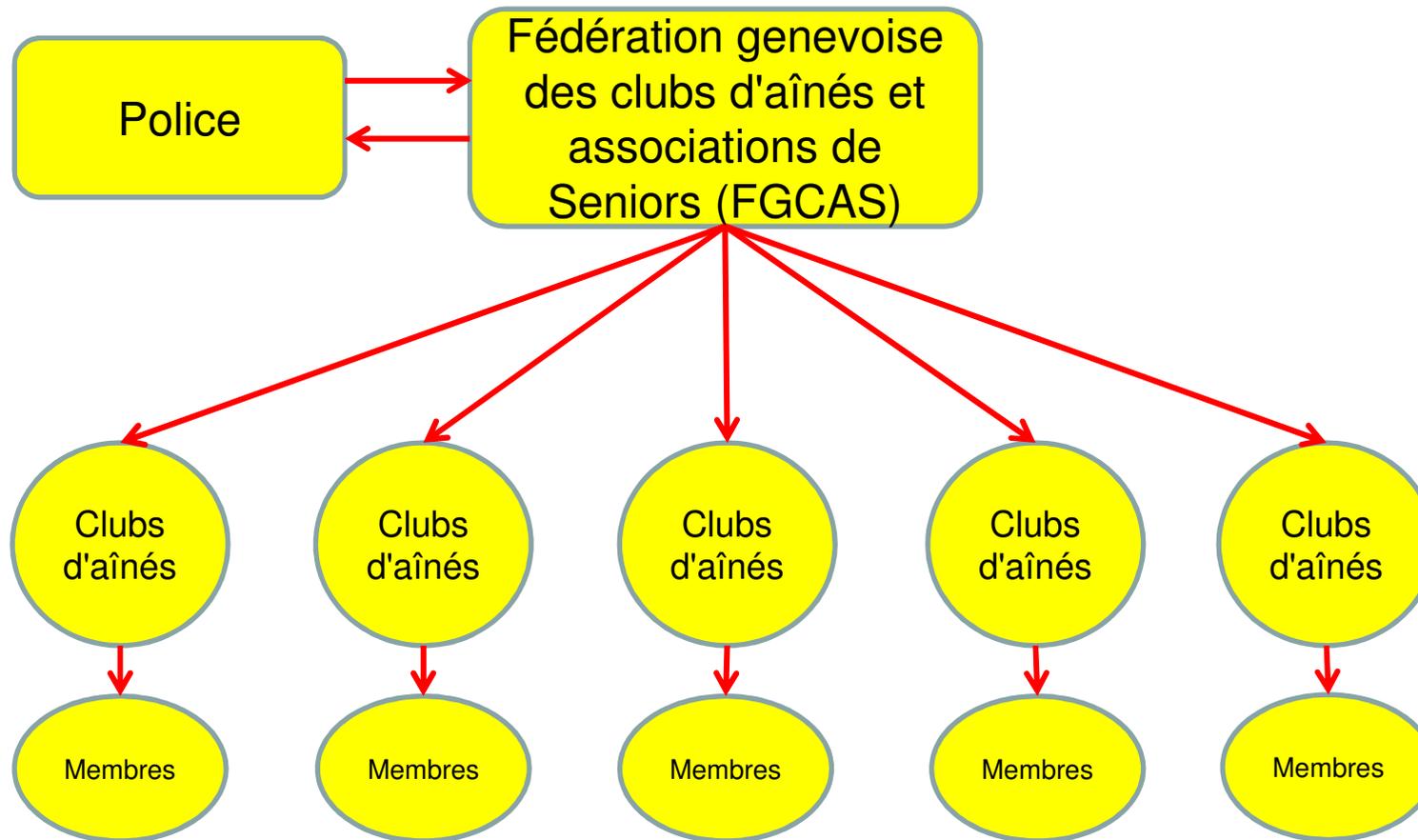
Quels sont les buts principaux pour la police de travailler en collaboration avec divers partenaires ?



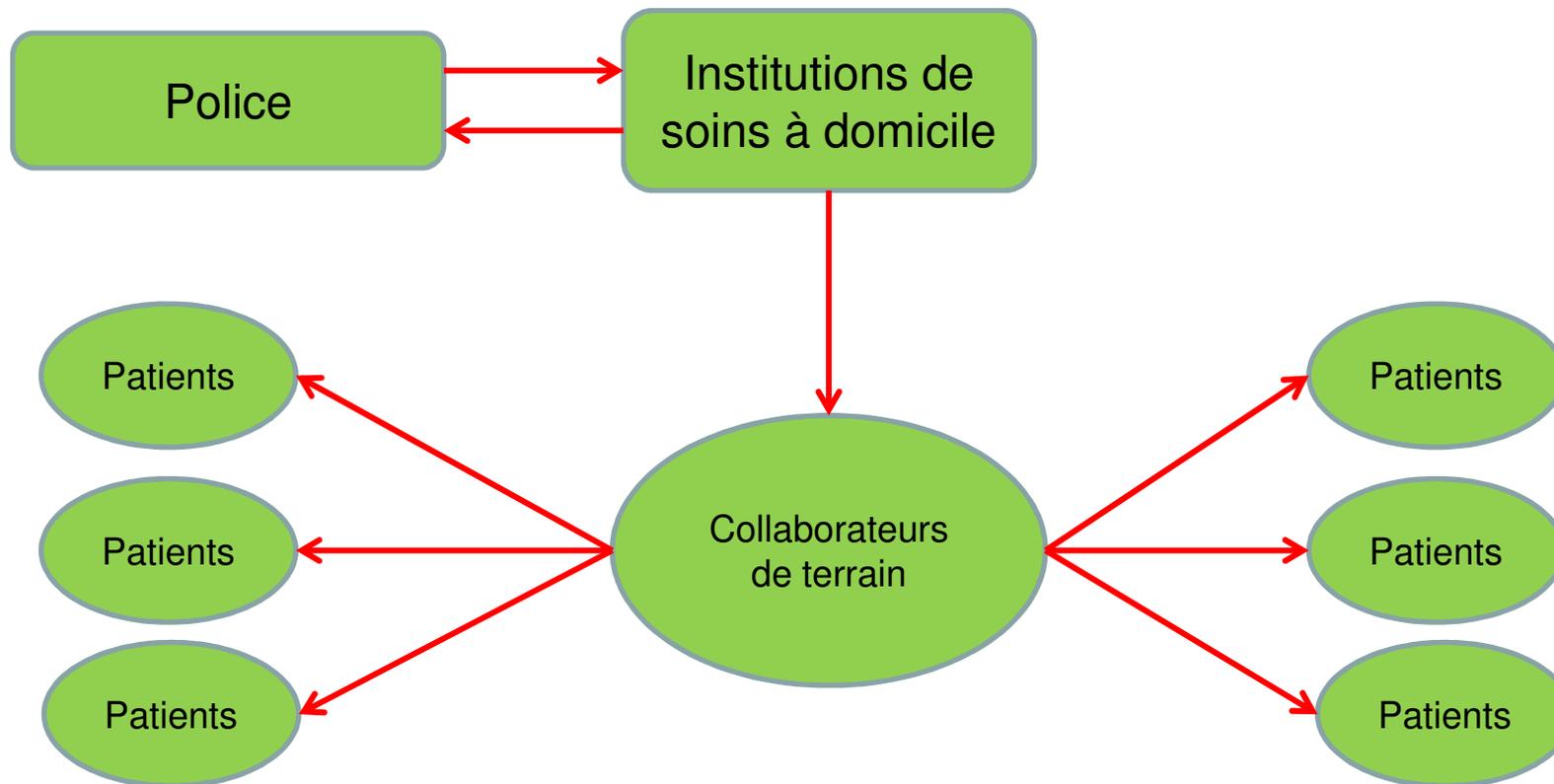
Partenariat entre la police cantonale et des institutions privées ou publiques.



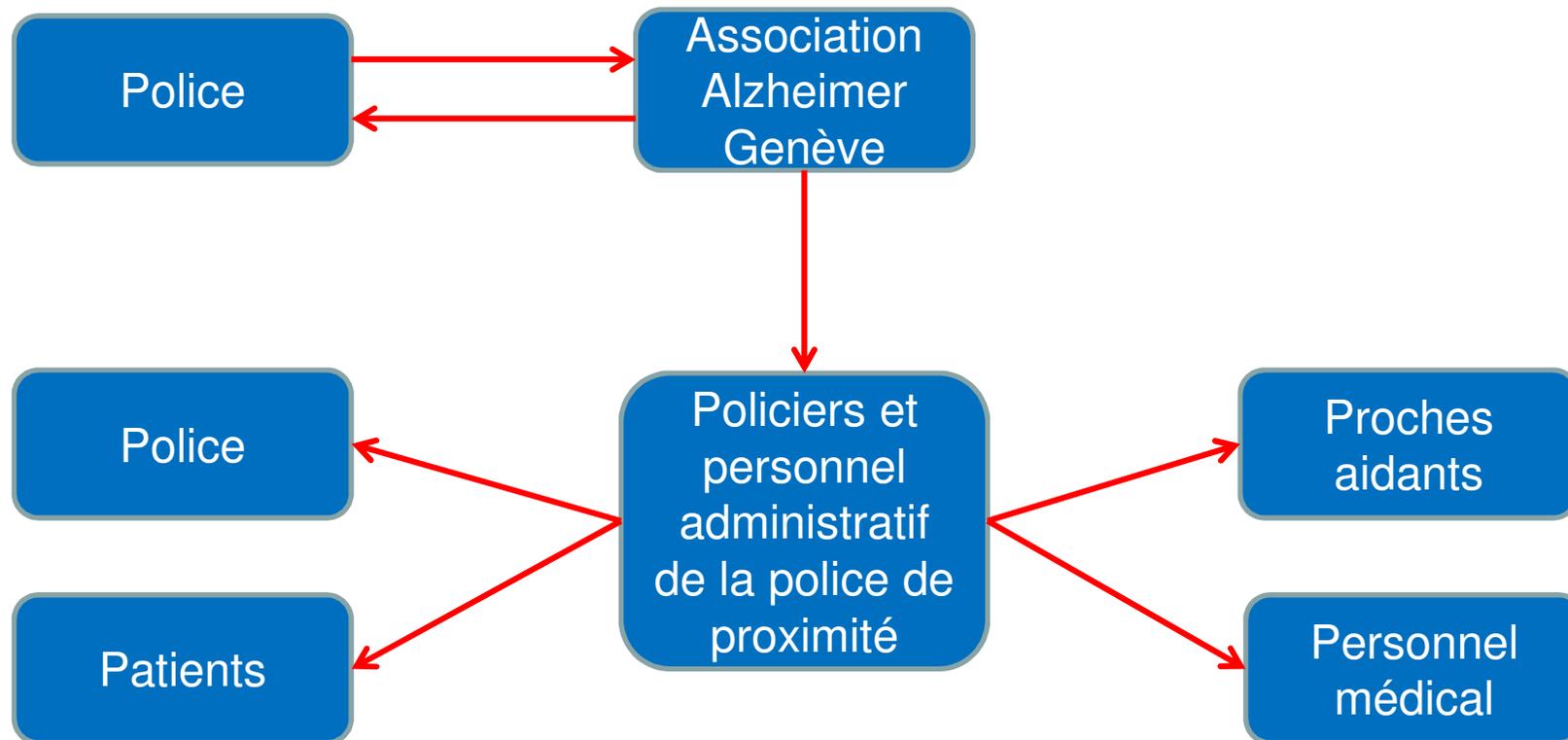
Exemple de partenariat entre la police cantonale et des institutions privées ou publiques pour un public au sens large.



Exemple de partenariat entre la police cantonale et des institutions privées ou publiques.



Exemple de partenariat entre la police cantonale et des institutions privées ou publiques.



Exemple de partenariat entre la police cantonale et des institutions privées ou publiques.



Plus-values pour la police et ses divers partenaires de travailler en étroite collaboration au sein d'un tel réseau.

Pour la police :

- Pouvoir donner des conseils de prévention à l'ensemble de la population genevoise,
- Offrir aux policiers des outils supplémentaires leur permettant d'apporter des compléments dans leur travail quotidien.

Pour les associations/institutions :

- Pouvoir bénéficier de contacts privilégiés au sein de la police cantonale,
- Avoir à ses côtés un partenaire très important au vu des missions qui lui sont dévolues.

Merci pour votre attention...



<http://police.ge.ch>

...place à vos questions...